**La question de la connaissance *a priori* en sciences sociales : les points de vue de Simiand, Mises et Simmel**

**Résumé :** Les sciences sociales contemporaines se caractérisent par un abandon de la quête d’une véritable connaissance *a priori* non-relativiste. D’une part, les méthodes quantitatives et le positivisme méthodologique rejettent en général la possibilité de l’acquisition de ce type de savoir. D’autre part, les méthodes qualitatives et les approches herméneutiques, lorsqu’elles ne cherchent pas explicitement à obtenir des connaissances *a posteriori*, se caractérisent généralement par un apriorisme sceptique selon lequel l’adoption de n’importe quelle perspective ou cadre théorique est considérée valable. Cet article propose d’évaluer trois perspectives différentes sur la possibilité de la connaissance *a priori* en sciences sociales, c’est-à-dire celles de François Simiand (critique de l’apriorisme), Ludwig von Mises (partisan de l’apriorisme praxéologique) et de Georg Simmel (initiateur d’un apriorisme formaliste). Cette évaluation comparative permet de mettre en évidence la portée et les limites de l’apriorisme en ce qui a trait à l’acquisition de connaissances en sciences sociales. Elle permet, en dernière analyse, de rendre à l’apriorisme ses lettres de noblesse et d’ainsi faciliter son éventuel retour sous une forme qui échapperait au relativisme actuel.

**Mots clés :** Épistémologie, histoire des idées, connaissance *a priori*, sociologie économique.

**Abstract :** Contemporary social sciences have abandoned the quest for true, non-relativistic, *a priori* knowledge. On the one hand, quantitative methods and methodological positivism have by and large rejected that this type of knowledge is possible. On the other hand, qualitative methods and hermeneutical approaches, when they do not explicitly seek to obtain *a posteriori* knowledge, are generally characterized by the adhesion to a skeptic form of apriorism according to which the adoption of any perspective or theoretical framework is considered equally valid. This article proposes to evaluate three perspectives on the possibility of *a priori* knowledge in the social sciences, i.e., that of François Simiand (critique of apriorism), of Ludwig von Mises (promoter of praxeological apriorism), and of Georg Simmel (initiator of formalistic apriorism). This comparative evaluation allows to put forward the scope and limits of apriorism with respect to the acquisition of knowledge in the social sciences. It allows, in the last analysis, to restore the nobility of apriorism and to thus facilitate its eventual comeback in a form that would escape the prevailing relativism.

**Keywords :** Epistemology, history of ideas, *a priori* knowledge, economic sociology.

**JEL Classification :** A14, B31, B41, B53, Y80.

**Introduction**

Le problème de l’acquisition de connaissances est sans aucun doute le problème le plus fondamental auquel les sciences sociales sont confrontées. En effet, toute exploration empirique d’énigmes sociales présuppose sa résolution. La question la plus élémentaire que suscite ce problème porte sur la nature des jugements qu’il est possible de tirer de l’analyse sociale avec, à tout le moins, un certain de degré de justesse. Cette question n’est pas nouvelle; Kant distinguait déjà au XVIIIe siècle plusieurs types de savoirs. Nos jugements sont, d’abord, *analytiques* ou *synthétiques* et, ensuite, *a priori* ou *a posteriori* (Kant 2012, 31-43; 1865, 25-33). Les propositions analytiques sont celles dont le prédicat est contenu dans le sujet; les propositions synthétiques sont celles dont le prédicat est extérieur au sujet; les propositions *a priori* sont celles qui précèdent l’expérience (les sens); et les propositions *a posteriori* sont celles qui découlent de l’expérience.

En réalité, on oublie souvent l’existence de ces différents types de savoir. Car les sciences sociales contemporaines ou bien, en cherchant à imiter les méthodes des sciences naturelles, se sont habituées à ne considérer leurs propositions que comme étant synthétiques *a posteriori*, ou bien adoptent un apriorisme sceptique. La quête d’une véritable connaissance *a priori* n’est visiblement plus dans l’air du temps[[1]](#footnote-2).

On peut penser en effet aux théories et aux méthodes les plus en vogue de notre époque. En méthodes quantitatives, autant en économétrie qu’en sociologie quantitative, s’il est vrai qu’on formule des hypothèses *a priori*, ce n’est que pour les confronter par la suite aux données empiriques afin de les vérifier ou de les rejeter. Ainsi, il ne s’agit que d’un apriorisme de façade. Le véritable savoir résiderait uniquement dans ce que les faits nous révèlent; nos hypothèses ne sont que des spéculations (ce sont elles que l’on cherche justement à vérifier par l’expérience).

Du côté des méthodes qualitatives, s’il existe bel et bien des approches *a priori* (notamment les approches herméneutiques et phénoménologiques), elles sont en général considérées comme étant de simples points de vue, de simples perspectives interchangeables et sans portée générale (encore moins universelle); ce sont des interprétations qui se fondent, en dernière analyse, sur la seule subjectivité du chercheur ou sur son impression de l’expérience vécue par le sujet étudié. Le relativisme épistémologique[[2]](#footnote-3) qu’elles impliquent ne rend donc pas leurs « résultats » très éclairants. Il s’agit en fait, pour ainsi dire, de la marque de commerce de la plupart de ces approches dites qualitatives; c’est la construction et la reconstruction de l’énigme ainsi que la perpétuelle discussion[[3]](#footnote-4) autour de cette énigme qui les intéressent davantage que l’obtention d’une connaissance objective et définitive, cette dernière étant jugée inexistante ou inatteignable.

Outre ces approches *a priori*, mais relativistes, les approches utilisées en méthodes qualitatives sont généralement *a posteriori.* On peut penser à la très populaire théorie ancrée, par exemple, qui n’entend tirer ses concepts et constructions théoriques que des données du *terrain*[[4]](#footnote-5). Il en va de même, dans une large mesure, pour l’ethnographie. Quant aux analyses de discours, lorsqu’elles ne sont pas strictement herméneutiques, ce sont les aspects empiriques du discours qui constituent leur objet d’étude. On ne considère donc pas ses présupposés logiques (ses conditions de possibilité), mais bien son contenu empirique (explicite ou implicite). La seule manière dont toutes ces approches pourraient être qualifiées d’*a priori*, c’est lorsqu’on considère le choix de perspective dans laquelle un chercheur décide d’inscrire l’interprétation de ses données (perspective structuraliste, fonctionnaliste, marxiste, féministe, « *queer* », et ainsi de suite). Or, ce choix de perspective est considéré comme un simple point de vue qui ne saurait être critiqué sur la base de ses axiomes fondamentaux. Cela nous ramène, nous l’avons vu, au relativisme. Autrement dit, en recherche qualitative contemporaine, le chercheur choisit un point de vue théorique et analyse ensuite les données à partir de ce point de vue selon la méthode de son choix[[5]](#footnote-6).

Dans ce contexte, il n’est pas inutile de se demander si les sciences sociales n’ont pas rejeté trop rapidement le projet d’acquérir un véritable savoir *a priori* objectif; un savoir *a priori* qui ne serait pas le seul résultat d’un choix arbitraire de perspective. Le présent article cherche à retracer dans l’histoire des idées en sciences sociales quelques grands questionnements par rapport à la possibilité d’acquérir un tel type de connaissances. Il va sans dire qu’on ne pourra pas considérer ici tous les points de vue sur cette question; on se contentera d’en étudier trois. En premier lieu, nous porterons notre attention sur les travaux du membre de l’école durkheimienne qui s’est le plus préoccupé des questions de méthode et d’épistémologie, François Simiand (1873-1935). Nous verrons comment sa critique de l’apriorisme, en particulier celui pratiqué en économie politique, a pu influencer le développement de la sociologie vers la quête de connaissances strictement *a posteriori*. En second lieu, nous étudierons les travaux de l’économiste autrichien Ludwig von Mises (1881-1973) qui argumente que la connaissance praxéologique *a priori* est non seulement possible, mais *nécessaire* à la compréhension de tout phénomène social. En dernier lieu, nous analyserons les travaux de Georg Simmel (1858-1918) qui développe un modèle considérant une forme d’apriorisme historique ou culturel comme fondement de l’explication sociale. L’objectif de cet article sera de mieux cerner la place que les connaissances *a priori* ont ou peuvent avoir en sciences sociales, de délimiter leur portée ainsi que leurs limites. Dans cette perspective, nous développerons brièvement l’esquisse d’une conciliation partielle entre ces trois points de vue en délimitant rigoureusement leurs champs d’application respectifs dans l’acquisition de connaissances. Le lecteur pourra ainsi voir que, tout en assurant la légitimité de la quête de savoirs *a posteriori*, il est possible de rendre à l’apriorisme ses lettres de noblesses.

**I. François Simiand et la critique de la connaissance *a priori***

L’intérêt de François Simiand pour les questions épistémologiques est inspiré par un double objectif. D’une part, il souhaite, positivement, justifier la méthode holiste et positiviste de l’école durkheimienne pour l’étude des phénomènes sociaux. D’autre part, négativement, il cherche à critiquer les méthodes alternatives. Cette critique poursuit elle-même un double objectif : premièrement, elle doit s’attaquer à la méthode de l’école historique selon laquelle la notion même de « loi » en sciences sociales serait insensée; et deuxièmement, plus près de ce qui nous intéresse ici, elle doit confronter la méthode déductive de l’économie politique classique et la connaissance *a priori* que celle-ci prétend découvrir. Si cette dernière confrontation s’inscrit dans le cadre d’un projet critique déjà bien établi, d’abord par Auguste Comte et ensuite par Émile Durkheim[[6]](#footnote-7), c’est sans aucun doute Simiand qui y apporte les arguments les plus rigoureux et les plus systématiques.

Afin de parvenir à critiquer la méthode des économistes et la connaissance *a priori* qu’ils prétendent découvrir, Simiand divisera ses attaques en trois aspects principaux interreliés : l’attaque du finalisme associé à une telle méthode, le caractère hypothétique qu’elle implique et la présence d’axiomes arbitraires ou normatifs.

*1.1. Contre le finalisme*

Pour Simiand, la notion de finalisme nous éloigne de la science positive. Incapables de comprendre les événements naturels ou sociaux qui les entourent, les hommes ont recours à un procédé mental primitif pour les expliquer; ils pensent que ce sont les volontés d’un dieu ou d’individus qui influencent le cours naturel ou social de la vie. Si nous nous sommes départis d’un tel finalisme en sciences naturelles, celui-ci demeure, au temps de Simiand, prédominant en économie politique et, parfois, en histoire. En effet, l’économie politique se fonde sur l’idée que les individus agissent, ont des fins qu’ils tentent d’atteindre à l’aide de moyens réfléchis. L’évolution sociale correspond donc à un agencement de l’ensemble des actions individuelles et est donc déterminée, en dernière analyse, par les *fins* que se donnent les acteurs.

Or, Simiand énonce une double critique à ce sujet. D’une part, les individus ont souvent tendance à rationaliser leurs actions ou les objectifs de certaines institutions (Simiand 1960, 90) et on ne peut donc pas conclure à un lien causal entre la finalité et le résultat de l’action[[7]](#footnote-8). Les idées et les objectifs des hommes ne peuvent servir de fondements explicatifs aux régularités sociales (Simiand 1906, 569-570). Autrement, il s’agirait d’un « anthropomorphisme » social, tout autant inacceptable en sciences sociales que ne l’est l’anthropomorphisme naturel dans les sciences naturelles[[8]](#footnote-9) (Ibid.) D’autre part, Simiand (1912, 180) note que les économistes ont souvent tendance à assumer les fins des acteurs plutôt que de véritablement s’attarder à les vérifier empiriquement. On ne peut pas, pour reprendre l’exemple de Simiand, traiter des « avantages et des inconvénients » de la division du travail sans juger de la finalité souhaitable. Car l’idée même d’avantage ou d’inconvénient présuppose un état des choses désirable ou indésirable. Simiand (1912, 181-182) emprunte l’exemple suivant aux sciences de la nature : « N’est-ce pas comme si les principes et les règles d’un *bon* instrument de chauffage, du *meilleur* système d’éclairage, nous étaient présentés comme une théorie de science proprement dite et confondues avec la théorie de la chaleur ou la théorie de la lumière? » Le finalisme consiste donc en une sorte d’anthropomorphisme normatif, tout aussi illégitime en sciences sociales qu’en sciences naturelles.

Les critiques de Simiand au sujet du finalisme paraissent, on le voit, assez justes en ce qui a trait aux particularités qu’elles adressent. Or, elles n’adressent pas le caractère potentiellement nécessaire du finalisme comme cause de l’action. Admettre que les fins des acteurs soient influencées par le contexte social de ces derniers est une chose; affirmer qu’une telle influence est déterministe en est une autre. Nul ne peut nier que les acteurs se donnent des fins à partir d’idées et que le choix de ces fins est ce qui détermine l’action. L’action *présuppose* la vérité d’une telle proposition. Après tout, Simiand lui-même, en écrivant cette critique, a choisi une fin et utilise des moyens afin de l’atteindre; son action ne peut simplement s’expliquer par la présence de forces sociales contraignantes.

Or, cette version du finalisme, justifiée *a priori* (car présupposée par le concept d’action), n’est pas adressée directement par Simiand. Ce dernier centre en effet ses attaques, non pas sur la *forme* que prend l’action humaine, mais sur la difficulté d’observer son *contenu* (les fins empiriques des acteurs). Mais il va sans dire que la difficulté technique de distinguer le vrai du faux en ce qui a trait aux fins empiriques particulières d’un ou de plusieurs acteurs ne rend pas moins vraie la proposition selon laquelle ces fins choisies sont déterminantes dans les processus d’action[[9]](#footnote-10). Il s’agit donc ici moins d’une attaque contre l’apriorisme en sciences sociales que d’une attaque contre une utilisation précise de cet apriorisme qui dépasserait sa propre portée. Enfin, si les attaques de Simiand sont souvent légitimes lorsqu’elles se posent contre l’introduction des fins *du chercheur* au sein d’une analyse qui se veut scientifique, elles ne sont pas très efficaces contre le finalisme en tant que partie de l’explication des phénomènes sociaux. Elles sont, dans cette perspective, davantage stipulées que rigoureusement argumentées.

*1.2. Le problème de l’abstraction à partir d’hypothèses non-démontrées*

Un second problème soulevé par Simiand dans sa critique de la méthode *a priori* en économie politique se trouve dans la *manière* dont elle utilise l’abstraction. Ce n’est pas tant l’abstraction en soi qui trouble Simiand; il reconnaît qu’une telle chose est nécessaire pour tout travail scientifique et se sert par ailleurs de ce constat afin de critiquer les historiens[[10]](#footnote-11). C’est d’abstraire en dénaturant ou en décontextualisant un phénomène social que Simiand juge illégitime. Il est en effet le propre de l’école durkheimienne d’affirmer qu’il faut abstraire, non pas à partir de catégories *a priori*, mais à partir de l’empirie (Steiner 2005, 106-107)[[11]](#footnote-12). Or, Simiand (1912, 56-58) accuse les économistes, à travers sa critique de la théorie du capital développée par Adolphe Landry et Eugen von Böhm-Bawerk, d’abstraire à partir d’idées préconçues ou d’hypothèses non-démontrées. Il s’agit d’une abstraction que Simiand appelle « conceptuelle » ou « idéologique », et elle serait illégitime dans la mesure où, n’étant d’aucune manière connectée avec la réalité empirique (ou alors, l’étant par simple coïncidence), on ne saurait la réfuter qu’à partir d’éventuelles contradictions logiques. Mais, dit-il, aucun scientifique ne souhaite « que ses théories fussent jugées sur le seul mérite de n’être pas contradictoires. » (Ibid., 61) Autrement dit, Simiand adopte le point de vue maintenant habituel en sciences sociales selon lequel seul un savoir *a posteriori* puisse être considéré légitime et objectif; toute construction théorique *a priori* ne serait qu’hypothétique (*et* empiriquement vérifiable) *ou* le résultat d’une simple *perspective* interchangeable avec une autre (cette dernière étant considérée comme non-scientifique par Simiand).

Ici, Simiand construit un trop large fossé entre concepts et percepts. Ses remarques impliquent qu’il rejette l’idée qu’il puisse exister un pont entre le conceptuel et l’empirique. Il n’adresse pas la possibilité que les concepts utilisés sont *nécessaires* à toute compréhension et que certains de ces concepts sont présupposés par toute enquête empirique. Ces derniers ne sauraient, dès lors, être réfutés par l’expérience (car ce sont eux qui la rendent possible).

Mais la critique de Simiand repose surtout sur le fait que toute enquête *a priori* menée par les économistes se fonderait réellement sur des propositions de nature empirique. Or, les économistes se contenteraient de les stipuler selon leurs préjugés, sans les démontrer. L’économie politique ne serait donc pas *réellement a priori*. Elle ne l’est, en apparence seulement, que parce qu’on ne vérifie pas empiriquement les propositions qui la fondent. Ainsi, pour assurer la validité des résultats de l’économie politique, on doit rejeter l’apriorisme au profit de la quête de connaissances *a posteriori* fondée sur la méthode expérimentale.

Si cette critique paraît d’abord plausible, on se rend vite compte qu’elle peut se retourner contre son auteur. Car nous pourrions effectivement adresser à Simiand la critique inverse : l’empirisme dont il fait la promotion présuppose l’utilisation de concepts *a priori* fondamentaux en ce qui a trait à la forme de la connaissance qu’il cherche à obtenir. Dès lors, nous pourrions lui reprocher l’exact inverse de ce qu’il reproche aux économistes de son temps, c’est-à-dire que sa méthode « expérimentale », se fondant sur des concepts *a priori* utilisés de manière implicite, gagnerait à les expliciter et à saisir les contraintes qu’ils lui imposent.

Ces attaques de Simiand sont donc, on le voit, valides uniquement d’un point de vue partiel. S’il est vrai que des propositions d’ordre *empirique* doivent être vérifiées et investiguées *empiriquement*, il est tout aussi vrai que des propositions d’ordre *rationnel* doivent être vérifiées et investiguées *rationnellement*. C’est de l’interdépendance de ces deux types de propositions dans la constitution du savoir que provient notre connaissance des phénomènes.

*1.3. Vers une connaissance positive de lois* a posteriori?

Le projet de Simiand est d’appliquer aux sciences sociales une méthode expérimentale qui s’éloignerait à la fois de l’économie pure et de de l’histoire strictement descriptive (Simiand 1932, x-xi, 8). Un tel projet paraîtrait vouloir concilier savoir *a priori* et savoir *a posteriori* si le sociologue français n’insistait pas autant sur la dénonciation de l’idée même d’une abstraction qui, tout en nous *renseignant* sur le monde empirique, n’y proviendrait pas directement. L’abstraction que propose Simiand est en effet d’un tout autre ordre. C’est la méthode expérimentale des sciences de la nature, mais développée à partir de l’usage de statistiques, que Simiand préconise pour les sciences sociales (Leroux 1998, 210-212). On peut voir avec ses travaux et ceux de Maurice Halbwachs (1923), toujours en continuité avec Durkheim, les débuts d’une sociologie proprement quantitative et *a posteriori*. Car c’est à partir de ces enquêtes statistiques que la théorie sociologique doit se former; celle-ci *provient* donc des données historiques plutôt qu’elle ne conditionne leur réception au sein de notre entendement (Simiand 1932, xiv, 9-10).

Or, si la posture critique de Simiand est généralement assez claire, quoiqu’elle n’atteigne pas toujours ses cibles (voir ci-haut), sa proposition positive est loin de l’être. Comme le souligne Steiner (1992, 344), Simiand ne propose pas de véritable solution au problème de l’abstraction en sciences sociales. Simplement stipuler qu’il faille procéder à des « abstractions heureuses, c'est-à-dire celles qui conduisent à établir, celles qui sont propres à mettre en évidence, des régularités et, s'il est possible, des lois » (Simiand 1960, 91) est loin d’être suffisant. Simiand a, pour ainsi dire, jeté le bébé de la connaissance *a priori* avec l’eau du bain de la normativité et de l’arbitraire. Car s’il est vrai que des postulats *a priori* normatifs ou arbitraires n’ont pas leur place en sciences sociales, il n’en demeure pas moins que certaines propositions *a priori* sont non seulement utiles à l’enquête scientifique, mais en constituent elles-mêmes les conditions de possibilité. Cette idée, sans doute contre-intuitive à notre époque, est exprimée de manière convaincante par l’économiste de l’école autrichienne Ludwig von Mises.

**II. Ludwig von Mises, la praxéologie et l’histoire**

Ludwig von Mises est l’un des économistes de l’école autrichienne qui s’est le plus intéressé aux questions méthodologiques et épistémologiques en sciences sociales[[12]](#footnote-13). À la lecture de ses travaux, on remarque un souci particulier de fonder la science économique (et les sciences sociales en général) sur des bases plus solides. Il connaît bien le type de critiques que Simiand adresse à l’économie politique et y répond fermement. Bien qu’il ne cite jamais Simiand, Mises connaît l’école durkheimienne et la critique sévèrement[[13]](#footnote-14) (Mises 1951, 293n.1; 2007, 190, 242). Pour Mises, aucune forme de positivisme méthodologique ne peut aboutir à des lois en sciences sociales. La raison est simple : contrairement aux objets du monde naturel, il n’existe aucune constance empiriquement observable en ce qui a trait aux actions (Mises 2003, lxv-lxvi, 10-12). Chaque acteur est libre de répéter ou non une action dans les mêmes circonstances ou dans des circonstances différentes et, s’il est bien vrai que des circonstances semblables entraînent souvent des actions semblables, il est impossible d’ériger ces récurrences empiriques en *lois* simplement à partir de l’observation.

Les seules constances qui existent en sciences sociales, pour Mises, sont celles qui sont liées à la nature de l’action, à sa *forme a priori*. Cette forme est *a priori* dans la mesure où, si l’on peut observer empiriquement un *comportement*, il est impossible d’observer empiriquement une *action*. Cette dernière doit être *jugée* comme telle par l’observateur du comportement. Et cet acte de jugement, pour Mises, présuppose un questionnement sur les finalités de l’acteur.

*2.1. De la nécessité du finalisme en sciences sociales*

Contrairement à Simiand, Mises insiste sur la nécessité d’utiliser une approche finaliste pour l’étude des phénomènes sociaux. Cela ne signifie pas que le chercheur impose ses propres fins à l’analyse de ces phénomènes et juge ainsi les actions qui y sont liées, chose critiquée avec justesse par Simiand. Plutôt, il doit s’interroger sur *quelles étaient les finalités réelles* des acteurs impliqués dans le phénomène social en question. Une fois ces finalités connues, il est plus aisé de comprendre le phénomène qu’en l’associant simplement à diverses variables agrégées. Car le projet d’expliquer les phénomènes sociaux par des « forces » sociales – un vocabulaire, on le voit, emprunté aux sciences de la nature – est voué à l’échec. C’est d’ailleurs la raison pour laquelle, selon Mises, les auteurs positivistes ont souvent recours à des abstractions illégitimes telles que « l’esprit du peuple » (*Volksgeist*). Dans une large mesure, la même chose s’applique à Durkheim et à son école qui, bien souvent, ont recours à une conception hypostasiée de la société, une entité imposant en quelque sorte ses « volontés », ses « finalités » aux individus. Or, n’est-ce pas là une véritable forme d’anthropomorphisme? Simiand accusait en effet les économistes et les historiens d’anthropomorphisme lorsqu’ils expliquent les phénomènes sociaux à partir des finalités des hommes; n’est-ce pas un anthropomorphisme encore moins légitime que de les expliquer à partir des « finalités » de la société? Et pourtant, un tel finalisme est présupposé lorsqu’on a recours à une société guidée par une sorte de « conscience collective » (Durkheim 1991, 46), à une « pensée collective organisée » (Halbwachs 1913, 173) ou à des principes de psychologie *de groupe* (Simiand 1912, 35) dépassant l’individu pour expliquer les phénomènes sociaux.

Ainsi, pour Mises, il est clair que toute étude des phénomènes liés à l’action qui évacuerait l’étude des finalités des acteurs échouerait à atteindre sa propre finalité. Il indique :

Il est difficile de concevoir comment nous pourrions envisager les activités d’un ingénieur sans réaliser qu’il choisit entre plusieurs lignes de conduite et a l’intention d’atteindre des fins définies. Pourquoi construit-il un pont plutôt qu’un traversier? Pourquoi construit-il un pont avec une capacité de dix tonnes et un autre avec une capacité de vingt tonnes? Pourquoi a-t-il l’intention de construire des ponts qui ne s’effondrent pas? Ou est-ce seulement un accident que la plupart des ponts ne s’effondrent pas? Si l’on élimine de l’analyse de l’action humaine la notion de recherche consciente de fins définies, on doit la remplacer par l’idée – véritablement métaphysique – qu’une sorte d’agent superhumain dirige les hommes, indépendamment de leur volonté, vers une fin prédestinée : que ce qui a conduit le constructeur de pont à se mouvoir était un plan préconçu du *Geist* ou des forces matérielles productives que les hommes mortels sont forcés d’exécuter.[[14]](#footnote-15) (Mises 2007, 244-245)

On se doit donc, selon Mises, de retracer les fins des acteurs afin de comprendre les phénomènes sociaux qui nous intriguent. Il s’agit en fait d’une partie essentielle de l’analyse sociale. C’est parce que Mises conçoit les actions comme étant subjectivement orientées en fonction des valeurs et intérêts de l’acteur que l’approche finaliste est considérée comme nécessaire. Si les phénomènes sociaux sont le résultat d’actions orientées en vue de l’atteinte d’un but subjectivement valorisé, alors on ne peut arriver à une compréhension de ces phénomènes sans comprendre les finalités des acteurs impliqués. Mais, si l’on doit retracer les fins réelles des acteurs, n’est-ce pas là chercher à les connaître sous leur forme empirique, c’est-à-dire obtenir un savoir *a posteriori*?

*2.2. Du statut* a priori *de la praxéologie*

L’approche de Mises est subtile. S’il est vrai que l’on cherche, en dernière analyse, des connaissances empiriques (c’est-à-dire les fins définies des acteurs impliqués dans un phénomène social intrigant), on ne peut éviter de *d’abord* se questionner sur la *forme* que prennent ces connaissances dans notre entendement. Par exemple, qu’est-ce que cela signifie que d’avoir une finalité? La réponse à cette question, essentielle à l’analyse des finalités et actions particulières, ne peut être autre chose qu’une connaissance *a priori*. Une finalité, c’est un état des choses conçu par l’acteur comme plus désirable que l’état des choses qui prévaudrait sans son action, motivant ainsi cette dernière. En retirant tout contenu spécifique, on en vient à la formule suivante : l’acteur veut poser une action pour améliorer sa situation (subjectivement perçue). Cette dernière formule ne peut être réfutée par l’expérience; c’est en quelque sorte un cadre conditionnant la possibilité de toute finalité concrète.

C’est de ce genre de propositions dont parle Mises lorsqu’il traite du savoir *a priori* que l’on obtient en praxéologie. Il s’agit de découvrir la *forme* de toute action et de ses catégories avant de chercher à comprendre comment elle opère empiriquement et spécifiquement. On découvre ainsi des lois de l’action transhistoriques qui, en sciences sociales, servent de critères ultimes permettant l’élimination d’hypothèses explicatives pour comprendre les phénomènes empiriques particuliers[[15]](#footnote-16). Par exemple, la praxéologie nous enseigne qu’une augmentation du stock de monnaie, pour une demande constante, entraînera une diminution de son pouvoir d’achat. Si un économiste ou un sociologue observe empiriquement une augmentation du stock de monnaie *et* une augmentation de son pouvoir d’achat, il sait déjà, par élimination déductive, que la demande de monnaie n’est pas demeurée constante et peut donc restreindre son analyse aux déterminants de cette demande pour comprendre ce qui s’est produit (voir Rothbard 1951, 943-945). On le voit, les données empiriques ne peuvent donc pas réfuter la théorie praxéologique[[16]](#footnote-17). La seule manière de juger si un théorème praxéologique est valide ou non est d’utiliser la raison, car l’expérience seule ne saurait réfuter ou confirmer sa validité (Mises 1998, 858).

Ainsi, Mises distinguera théorie (ou praxéologie) et histoire (Mises 1998, chap. 2; 2007). La première constitue l’ensemble des lois *a priori* que l’on peut déduire de la nature de l’action; la seconde constitue l’analyse des faits ou des tendances d’une époque donnée *à partir* des outils conceptuels de la théorie (Robitaille 2019, 243-245). Les deux sont complémentaires. Sans l’histoire, la théorie présente des lois *vraies*, mais qui ne peuvent être utilisées pour analyser quoi que ce soit d’utile; et sans théorie, l’histoire ne constitue rien de plus qu’un amas de données qu’il est impossible d’interpréter.

On s’éloigne ici encore davantage des enseignements de Simiand. Ce dernier, on l’a vu, rejette l’idée qu’une contradiction praxéologique théorique puisse servir de fondement à l’analyse sociale (Simiand 1912, 43). Seule la réalité empirique peut nous renseigner à ce sujet. Le problème avec cette doctrine, du point de vue de Mises, est que simplement pour pouvoir *juger* des effets empiriques d’une politique (par exemple) et des succès ou échecs liés à son implémentation, il est nécessaire d’avoir des critères préalables qui ne peuvent être établis autrement qu’*a priori*. Même pour juger de l’efficacité de la méthode expérimentale préconisée par Simiand, nous devons nous référer à des critères *a priori*. Car comment juger du succès ou de l’échec de l’outil censé nous permettre de distinguer les succès des échecs empiriques (la méthode expérimentale) sans avoir d’abord des outils mentaux *a priori* nous fournissant des critères ultimes de validité? La multiplicité des aspects empiriques spécifiques du monde social nécessite l’utilisation des catégories fondamentales *a priori* de l’action pour être rassemblé, interprété et jugé[[17]](#footnote-18).

*2.3. De l’insuffisance de la praxéologie et du rôle de l’histoire*

La praxéologie, si elle constitue un outil nécessaire à toute analyse sociale, est cependant, on le voit, limitée dans la mesure où elle ne nous fournit que des contraintes générales d’explication. Seule, elle ne suffit généralement pas à rendre compte des phénomènes sociaux qui nous intriguent. Son universalité réside dans le fait que l’action est présupposée par tout phénomène social. Or, les lois qu’on peut découvrir simplement à partir de l’action et de ses implications logiques sont très larges. Ainsi, nous devons ajouter au système praxéologique certaines conditions empiriques (par exemple, l’existence d’une monnaie ou le désir d’enrichissement matériel) et, une fois ces conditions remplies, la théorie (praxéologie appliquée à un contexte) devient valide pour l’ensemble des phénomènes sociaux en question. Mais ce n’est pas encore suffisant. Encore faut-il déterminer que ces conditions sont bien remplies, dans quelle mesure et sous quelles formes spécifiques. C’est à l’histoire de répondre à ces questions et, plus encore, de fournir des cadres d’interprétation *plus spécifiques* que la praxéologie afin d’améliorer notre *compréhension* des phénomènes sociaux.

Or, l’histoire ne peut se suffire à elle-même; elle requière des outils d’interprétation. Ces outils peuvent être dérivés empiriquement, mais doivent bien entendu être conformes aux lois dérivées *a priori* par la praxéologie, car ces dernières constituent les conditions de possibilité de l’interprétation historique. D’où la complémentarité entre praxéologie et l’histoire, entre les données empiriques (générales ou particulières) et ses conditions d’interprétation (Mises 1998, 642-643).

Une connaissance *a priori* en sciences sociales est dès lors non seulement possible, mais nécessaire à l’interprétation des phénomènes sociaux. Les seules régularités historiques qu’on puisse réellement attribuer à des lois sont liées aux seuls éléments réellement constants d’un événement historique à l’autre, c’est-à-dire à l’action humaine et à ses implications logiques. Contrairement aux sciences de la nature, la quête de lois *a posteriori* est vaine en sciences sociales, car l’acteur est un être qui est susceptible d’apprendre et de choisir différemment d’un instant à l’autre (Mises 2003, 12; Hoppe 2006, 300-301). On peut donc *comprendre* et *interpréter* les données de l’histoire, mais on ne peut pas les généraliser en lois à partir de leur seule observation répétée.

On peut distinguer trois étapes de l’étude scientifique des phénomènes sociaux chez Mises. L’histoire et les disciplines empiriques *descriptives* fournissent d’abord le matériel initial à la science sociale (ce qui intrigue); comme les phénomènes sociaux ainsi décrits présupposent toujours une forme ou une autre d’action, la praxéologie fournit ensuite des cadres stricts d’interprétation de ces données (les conditions de possibilité de ces phénomènes sociaux intrigants); et enfin, l’histoire et les disciplines empiriques *explicatives* (incluant la sociologie ou l’histoire économique), contraintes par les conditions de la praxéologie, fournissent des cadres d’interprétation plus spécifiques (p. ex. des types idéaux) permettant la compréhension plus fine de ces phénomènes sociaux. Ce sont ces types idéaux qui permettent de saisir les finalités des acteurs, alors que ces dernières ne peuvent être comprises par la praxéologie qui, cherchant à développer un savoir universel, doit simplement les considérer comme choisies en fonction de critères subjectifs ne pouvant être spécifiés davantage.

*2.4. La thymologie comme étude historique des fins et des motivations*

La question de la finalité des actions, on l’a vu, est primordiale dans la compréhension des phénomènes sociaux. Or, outre sa forme praxéologique élémentaire, on a peu d’informations sur les déterminants des fins choisies par l’acteur.

Pourquoi, pour reprendre un exemple donné par Mises (1962, 59), Jules César a-t-il traversé le Rubicon est une question qui n’est pas strictement praxéologique, qui ne peut pas être éclairée complètement par les lois *a priori* de l’action humaine. La question des motivations des acteurs est du ressort d’une autre science que Mises nomme *thymologie* (Mises 2007, chap. 12) et dont l’objet ressemble beaucoup à celui de la sociologie compréhensive (en particulier celle de Max Weber ou de Raymond Boudon). La praxéologie ne peut rien dire de plus sur les motivations que le fait qu’elles sont nécessaires à toute action. Ainsi, on dira que César a traversé le Rubicon *pour telle et telle raison*. La *nécessité* de l’existence d’une motivation quelconque est une affirmation praxéologique; le fait qu’il s’agisse de *telle* motivation particulière est une affirmation thymologique (et donc historique).

Or, le système d’analyse de Mises ne comporte pas de prescriptions méthodologiques systématiques ou d’outils conceptuels précis pour l’analyse thymologique. Il réfère cependant positivement à la méthode compréhensive de, par exemple, Max Weber, comme étant satisfaisante pour l’élucidation de problèmes historiques (Robitaille 2019, 251-253). Mais cette méthode, fondée sur la construction de types idéaux historiques, est en quelque sorte la résultante d’une autre forme d’apriorisme, celle-ci d’abord développée rigoureusement par Georg Simmel (Léger 1986, 893-894; Freund 1981, 42).

**III. Georg Simmel et l’apriorisme des formes sociales**

Simmel est un auteur somme toute difficile à lire; sa méthode d’exposition théorique est souvent désordonnée. Il n’en demeure pas moins que son œuvre est importante, non seulement de par l’éventail des sujets qu’il aborde, mais aussi de par ses positionnements méthodologiques et épistémologiques. L’école durkheimienne s’en est bien rendue compte lorsque, probablement sous l’impulsion de Célestin Bouglé, elle publiera, malgré ses désaccords fondamentaux avec Simmel, son travail sur les *formes sociales* dans *L’Année sociologique* (Frisby 2004, 2; Gülich 1990). Mises, quant à lui, citera Simmel à quelques reprises dans ses travaux; il qualifiera même sa conception de l’analyse historique d’ « ingénieuse » (Mises 2003, 126 n.86)[[18]](#footnote-19). Nous verrons ici que la sociologie de Simmel (incluant son apriorisme formaliste) peut être comprise comme un pont entre l’apriorisme misésien et l’apostériorisme historique[[19]](#footnote-20).

*3.1. Les formes sociales*

Toute la sociologie de Simmel repose sur l’étude de ce qu’il nomme les « formes sociales ». L’histoire nous présente des phénomènes sociaux tout à fait singuliers dont l’analyse ne serait pas fructueuse si l’on ne pouvait que les étudier *en soi*. On a déjà vu que Mises apportait une résolution partielle à ce problème en restreignant l’étude des phénomènes sociaux à partir des lois *a priori* de l’action. Or, on a également vu qu’une telle chose était généralement insuffisante pour en arriver à une compréhension fine des phénomènes historiques. Non seulement veut-on savoir que les acteurs impliqués dans la constitution d’un phénomène social avaient des fins motivant leurs actions et que ces actions impliquent telle ou telle conséquence logique, mais on veut comprendre *quelles étaient* ces fins et *pourquoi* elles ont motivé l’action (on veut comprendre, en termes misésiens, les aspects *thymologiques* liés aux phénomènes sociaux). C’est en quelque sorte ce que les formes sociales de Simmel permettent d’élucider[[20]](#footnote-21). Mais que sont-elles et comment parviennent-elles à le faire?

D’une part, Simmel cherche à retirer le contenu empirique particulier d’un phénomène social afin d’en découvrir ce qu’il a de général, c’est-à-dire sa *forme[[21]](#footnote-22)*. Ainsi, on peut rapprocher par analogie divers phénomènes sociaux en apparence fort différents et mieux les comprendre, voir ce qu’ils ont de commun en ce qui concerne les rapports entre individus (Simmel 1981, 94-95)[[22]](#footnote-23). Mais, d’autre part, il ne cherche pas comme la praxéologie de Mises à ne retenir que ce qui est *nécessaire* à l’action en général. Il cherche plutôt les facteurs les plus importants ayant influencé l’action et il les trouve généralement dans le contexte social de l’acteur, c’est-à-dire dans ce qui *est donné* comme *condition* à l’acteur avant qu’il n’agisse. Les formes sociales peuvent donc être comprises comme un ensemble d’éléments culturels donnés qui sont *a priori* pour l’acteur impliqué dans le phénomène social à expliquer. Elles sont ainsi susceptibles de réévaluation et ne sont pas transhistoriques (Simmel 1977, 43-47). Ces formes évoluant historiquement, leur validité n’a en effet de sens que dans le cadre des contextes historiques où elles s’appliquent. Certaines formes réapparaissent (d’où la possibilité de comprendre un phénomène passé par analogie avec un phénomène présent) ou peuvent être comprises différemment à partir de nouvelles informations. C’est que, si l’action est toujours présente dans les phénomènes sociaux, assurant ainsi la permanence de ses catégories, la société, elle, *évolue*. Autrement dit, si la structure de l’action ne change pas, ce qui détermine son orientation particulière *change*. Les formes sociales (p. ex. les structures culturelles et les mentalités communes) qui déterminent, au moins dans une certaine mesure, la manière dont les acteurs orienteront leurs actions ne sont donc évidemment pas *fixes*. D’où le fait que ces formes culturelles se fondent sur ce qui est plausible étant donnée la nature et le contexte du problème à l’étude; on les *suppose* applicables (Ibid., 48-49).

*3.2. Du caractère* a priori *des formes culturelles*

Il existe un rapport de similarité entre les catégories praxéologiques de Mises et les formes culturelles de Simmel. En effet, elles sont toutes caractérisées par la démarcation kantienne entre le contenu empirique de nos connaissances et le contenant rationnel qui permet leur formation dans notre entendement. Ce n’est qu’en tant qu’étude des formes sociales particulières, s’appliquant à des contenus *divers*, que la sociologie peut espérer se constituer comme science (Simmel 1981, 205). Or, l’apriorisme de Mises est catégoriquement distinct de celui de Simmel dans la mesure où le premier est anhypothétique et transhistorique alors que le second est historique et contextuel[[23]](#footnote-24). Mais comment une connaissance *a priori* peut-elle être hypothétique ou contextuelle? N’est-ce pas là recourir à un apriorisme de façade, semblable à celui des hypothèses en méthodes quantitatives, soulevé dans l’introduction du présent article?

En fait, nous l’avons vu, le chercheur désireux de mettre en lumière un phénomène social insère implicitement ou explicitement des cadres qui sont présupposés par son analyse. L’objet historique qui intrigue n’intrigue pas *en lui-même*, mais, comme le souligne Simmel (1977, 39-41), il intrigue aux yeux du chercheur. Le chercheur, en se posant des questions, introduit, consciemment ou non, certains présupposés, mettant en évidence certaines facettes du phénomène et en évacuant d’autres. Ces présuppositions sont *a priori* car leur validité est non seulement non-*vérifiée* empiriquement, mais aussi parfois non-*vérifiable* empiriquement (bien qu’on puisse évaluer leur plausibilité). Affirmer que tel type d’individus a différents types de raisons, fondées sur le contexte historico-culturel au sein duquel il agit, de commettre telle ou telle action ne se vérifie pas empiriquement, contrairement à une hypothèse quantitative voulant que deux groupes ont, par exemple, le même taux de suicide. On le voit, la première affirmation *conditionne* *hypothétiquement* notre compréhension du phénomène alors que la seconde ne la conditionne pas du tout (c’est en fait elle que l’on cherche à vérifier empiriquement). D’où le fait que la première est réellement *a priori* contrairement à la seconde.

*3.3. Le relativisme*

Chez Mises, étant donnée la complexité des phénomènes sociaux, les catégories *a priori* strictes de la praxéologie sont *limitées* dans ce qu’elles nous permettent d’expliquer, mais elles permettent de distinguer clairement le vrai du faux. À l’inverse, les formes sociales ne font que *s’appliquer mieux* (Boudon 1986, 870-871). La science sociale et ses catégories explicatives *dépendent*, pour Simmel, du contexte culturel au sein duquel le problème social qui suscite l’intrigue se produit (Levine 1989, 166). En fait, les *a priori* de Simmel pour l’analyse historique concernent la reconstruction du contexte temporel et géographique ou des traits psychologiques des individus (ainsi que leurs propres anticipations par rapport à leurs relations avec les autres acteurs ou avec leur milieu) permettant la compréhension du phénomène (Watier 2003, 36-39). Ils sont ainsi historiquement situés et servent de fondement à un processus de typification. Il est vrai que la subsomption d’un phénomène sous une forme ou une autre n’est pas absolue chez Simmel; il faut cependant que celle-ci rende le phénomène intelligible (Simmel 1977, 51). C’est ici qu’un apriorisme de *perspective* entre en jeu et qu’un certain pluralisme scientifique devient possible. Mais n’est-ce pas là ce qui caractérise les sciences sociales contemporaines? En introduction de cet article, nous avons en effet déjà remarqué que la seule forme d’apriorisme pratiquée s’inscrivait dans un relativisme lié à la perspective choisie pour mener à bien une analyse *a posteriori*. Cette interprétation de Simmel est commune, comme le soulignent Schermer et Jary (2013, 3, 38-39). Or, elle est erronée. Simmel en est sans doute en partie responsable; son style d’écriture, souvent éclectique et implicite, n’aide aucunement ses lecteurs à comprendre toutes les subtilités de son point de vue[[24]](#footnote-25). Le choix de perspective – l’ensemble des formes sociales que le chercheur utilise pour analyser un phénomène – doit reposer sur des critères de plausibilité et, ainsi, on peut hiérarchiser ces perspectives en fonction de leur pertinence analytique.

*3.4. Des critères présidant au choix des formes dans l’analyse sociale*

Les formes sociales choisies pour interpréter un phénomène social ne peuvent pas être considérées comme définitivement vraies ou fausses, car elles reposent sur une logique du plausible plutôt que sur une logique de la nécessité. Lorsqu’un chercheur énonce une interprétation plus plausible d’un phénomène social que les interprétations alternatives, on retiendra celle-ci plutôt que celles-là. Mais une telle méthode pose un problème fondamental : quels critères doivent présider à la séparation des interprétations plausibles de celles qui le sont moins? Autrement dit, comment *opérer* cette « logique du plausible »?

D’une part, il importe d’accorder les formes culturelles utilisées aux éléments qui suscitent l’intrigue dans la description du phénomène social d’intérêt. C’est le problème qui, une fois posé, nous suggère des cadres d’analyse; ils lui sont pour ainsi dire *immanents* (Simmel 1977, 83, 139, 143-144; Watier 2003, 53). Il s’agit de l’ensemble des présuppositions de ces cadres d’analyse qui sont *a priori* et qui, une fois le cadre accepté comme rendant une explication plausible, sont nécessairement tenues pour valides. Mais ils demeurent hypothétiques dans la mesure où ils ne conditionnent pas les phénomènes sociaux « du dehors »; il faut avoir accepté l’intrigue initiale et sa formulation pour que ces cadres explicatifs puissent avoir un quelconque succès explicatif. Ils rendent le phénomène *intelligible* – ou *plus intelligible* que des cadres alternatifs.

D’autre part, lorsqu’il est moins clair qu’un cadre plutôt qu’un autre devrait être utilisé pour expliquer un phénomène social donné, il importe de hiérarchiser les formes sociales utilisées en fonction de ce que l’on connaît du contexte historico-culturel auquel on cherche à les appliquer et de la structure des incitatifs qui caractérise ce contexte. Car les *a priori* culturels utilisés pour l’analyse d’un phénomène doivent être conçus comme des conditions plausibles de l’action dans le contexte au sein duquel le phénomène s’est produit (Levine 1989, 168). Ainsi, on peut en quelque sorte se mettre à la place des acteurs de l’époque afin de mieux comprendre de quelle manière ils opèrent, par une sorte d’empathie méthodologique contrainte (Simmel 1977, 65-68).

Il y a donc deux critères généraux de sélection des formes explicatives qui ne sont relatifs qu’à un seul présupposé fondamental. Ce présupposé fondamental consiste à être intéressé ou intrigué par le problème posé par le phénomène social et par sa formulation. Or, un chercheur niant l’intérêt du problème doit ou bien justifier la raison pour laquelle il s’agirait d’un « faux problème » ou bien accepter que, malgré qu’il n’ait pas lui-même d’intérêt pour le problème en question, il s’agit d’un réel problème qu’il est pertinent pour d’autres de tenter d’élucider. Dans le premier cas, il doit expliquer en vertu de quels critères il s’agirait d’un faux problème. Dans le second, la tentative d’explication du problème demeure pertinente. Il n’y a donc pas de véritable relativisme ici.

Une fois le problème social accepté, on investigue les formes sous lesquelles il se présente et les présuppositions de ces formes (Simmel 1981, 167-169). Il y a bien une part de subjectivité dans ce processus, un point de vue à adopter dans l’investigation sociologique[[25]](#footnote-26). Mais celui-ci doit être suffisamment balisé par les contraintes *a priori* présupposées par le problème; certains objets empiriques se rangent mieux à certaines catégories que d’autres, par exemple (Levine 1989, 170). La sociologie de Simmel répond donc ici à la critique de Simiand sur l’arbitraire des études *a priori* en considérant que les propriétés empiriques de certains phénomènes, bien que devant être *jugées* comme telles par le chercheur, doivent servir de balises à l’interprétation sociologique. En bref, même si les formes sociales sont en quelque sorte dépouillées de leur contenu spécifique, c’est la manière dont on peut faire sens de ce contenu grâce à elles qui servira de critère pour déterminer le choix du chercheur quant aux formes sociales les plus appropriées. De plus, la manière dont les acteurs eux-mêmes semblent régler leurs rapports en fonction de ces formes abstraites nous donne une indication quant à ce choix.

*3.5. De la possible cohérence entre les approches de Mises et de Simmel*

Si Simmel est parfois hostile à l’apriorisme strict qui caractérise, par exemple, la pensée kantienne (Simmel 1981, 208; Podoksik 2016, 609) – et peut-être l’aurait-il été tout autant par rapport à la praxéologie – on peut tout de même penser un rapprochement entre l’approche de Simmel et celle de Mises en insistant sur leur potentielle complémentarité. Si l’apriorisme strict, seul, est incomplet pour les études historiques compréhensives, chose que Mises reconnaît volontiers, alors l’apriorisme simmélien, lui, peut servir de fondement à une méthode compréhensive de l’histoire.

On a bien compris que Simmel (1977, 46-47) accorde une importance pragmatique plutôt que transcendantale aux catégories *a priori*. On comprend mal, cependant, en quoi ces deux ordres d’importance seraient antinomiques et exigeraient qu’on se distancie de l’une pour se rapprocher de l’autre. Car ce n’est que du point de vue d’un acteur qu’on peut concevoir les conditions de possibilité de la connaissance. Il serait donc concevable, en suivant Simmel, que certaines catégories pragmatiques soient transhistoriques. Dans la mesure où l’histoire est constituée d’actions, les catégories praxéologiques de Mises (même considérées sous le point de vue du modèle de Simmel) sont transcendantales du point de vue de tout être agissant. Autrement dit, ce qui est permanent chez l’acteur (tel que conçu *par* un acteur) constitue également un ensemble de conditions de possibilité de la connaissance de l’acteur.

Si les formes culturelles *a priori* utilisées dépendent de l’objectif du chercheur et sont, en ce sens, relatives et pragmatiques, l’apriorisme praxéologique, pour sa part, demeure en effet absolu. Car tant et aussi longtemps que le chercheur *a un objectif* (et il en a toujours au moins un), on ne peut le concevoir autrement que comme étant lui-même un acteur poursuivant des fins motivées par des idées. La vérité des formes praxéologiques n’est donc pas dépendante de l’objectif du chercheur, car elles lui sont présupposées et sont donc inconditionnellement valides. On peut, à la lumière de tout ceci, envisager les formes simméliennes comme des formes intermédiaires qui font « le pont »[[26]](#footnote-27) entre les particularités empiriques (insondables *en soi*) et les catégories praxéologiques dont l’universalité rend souvent l’explication *incomplète* en soi (Simmel 1999 41-42).

Les formes praxéologiques doivent donc servir de critères de vérité ultimes dans le choix des formes culturelles. Ces dernières, en cherchant à expliquer plus en détails les phénomènes sociaux empiriques qui nous intriguent, doivent néanmoins se plier aux conditions de possibilité de la connaissance sur l’action (praxéologie). Simmel lui-même, dans sa *Philosophie de l’argent*, semble reconnaître cette vérité. Il écrit : « De fait, nous n’avons aucun critère définitif qui garantisse la vérité d’une représentation de l’Être, sinon que les actions engagées à partir d’elle mènent aux résultats souhaités. » (Simmel 2014, 93). La seconde partie de cette affirmation devrait normalement mettre un terme à toute interprétation ultrarelativiste de sa sociologie. Elle met en exergue la possibilité d’une interprétation de l’épistémologie de Simmel[[27]](#footnote-28) qui est cohérente avec l’épistémologie développée plus explicitement par Mises quelques décennies plus tard[[28]](#footnote-29). Simplement, la sociologie est une science de l’esprit (*Geisteswissenschaft*) qui s’intéresse aux formes sociales singulières permettant la compréhension (*Verstehen*) de phénomènes sociaux singuliers, et dont la concaténation elle-même permet une reconstruction fine de phénomènes sociaux plus généraux (Simmel 1981, 169), chose qui ressemble beaucoup au singularisme méthodologique de Mises (1998, 44-46) pour l’analyse historique. Simmel lui-même voyait en partie sa sociologie comme une méthode pour l’analyse historique : « La sociologie n’est pas seulement une science ayant ses propres objets, distincts, en vertu de la division du travail, de ceux des autres sciences, mais elle est également devenue une *méthode* des sciences historiques et des sciences humaines en général. » (Simmel 1981, 93)[[29]](#footnote-30).

Il reste évidemment à spécifier les modalités de cette méthode. On pourrait aisément argumenter qu’une telle spécification se trouve dans la méthode compréhensive de Weber ou dans la théorie générale de la rationalité de Boudon (dont les fondements sont explicitement cohérents avec ce qu’il appelle lui-même le « modèle de Simmel », Boudon 1991), mais une telle discussion dépasserait assurément l’objet du présent travail[[30]](#footnote-31).

Bref, la praxéologie et les formes simméliennes peuvent être conçues comme complémentaires. En distinguant la forme du contenu social, on finit bien par comprendre les phénomènes sociaux d’intérêt, même si ceux-ci sont souvent caractérisés (ou intéressent) par leur contenu. Or, le contenu n’apporte pas de connaissance en soi; c’est, par analogie ou par subsomption sous un concept *plus général* que l’on fait sens de ce qui s’est produit. Le degré de généralité du problème déterminera si l’on fait uniquement appel à des *a priori* stricts (praxéologiques) ou si, en plus de ceux-ci, on fait appel à des *a priori* plausibles (culturels). Mais dans tous les cas, l’apriorisme demeure essentiel et utile en sciences sociales.

**Conclusion**

Que pouvons-nous retenir de toute cette analyse? D’abord, nous avons vu que Simiand, en condamnant la normativité et l’arbitraire de la quête de connaissances *a priori*, apporte une critique assez juste des *abus* possibles de l’apriorisme en sciences sociales. Sa critique est néanmoins elle-même abusive lorsqu’elle insiste sur ce qu’il juge erronément être une connexion nécessaire entre la normativité, l’arbitraire et la connaissance *a priori*. Les phénomènes sociaux sont des phénomènes qui résultent de manière *déterminante* d’*actions humaines*. Or, les résultats *a posteriori* (observationnels) des actions ne sont pas *constants* comme le sont les résultats *a posteriori* du monde naturel. Les mêmes « causes » peuvent entraîner des effets *différents* pour un seul et même acteur à deux moments différents. Car celui-ci est un être qui a des valeurs, des idées et des motivations qui *changent* en fonction de déterminants dont la fixité est souvent douteuse. Est-ce à dire qu’il n’y a rien de fixe dans les phénomènes sociaux, impliquant donc un paradoxe insoluble, celui d’un relativisme absolu des connaissances que l’on en tire? Non, répond Mises. Il existe des lois sociales, mais celles-ci sont *a priori*; il s’agit des lois de l’action. Ces lois, *parce qu’elles constituent les conditions de possibilité de toute action quelle qu’elle soit*, sont constantes (car toujours présentes lorsqu’il y a des actions), transhistoriques (car l’histoire humaine est composée d’actions) et *a priori* (car elles conditionnent l’expérience et doivent donc la précéder). C’est ce qui sert de fondement à ce que Mises appelle les études *théoriques* liées à l’action. Or, ces lois sont très générales et ne nous renseignent donc pas *spécifiquement* sur les phénomènes sociaux qui intriguent les chercheurs. C’est la raison pour laquelle Mises insiste sur la complémentarité entre les études *théoriques* et les études *historiques*. Ces dernières, contraintes par les lois *a priori* découvertes par la théorie sociale, cherchent à obtenir une compréhension plus fine des phénomènes sociaux en les investiguant dans ce qu’ils ont de plus singulier et de plus contingent. Or, il est dans la nature de la notion même de contingence de ne pouvoir être généralisée; dans cette perspective, sommes-nous condamnés à une forme de relativisme praxéologiquement contraint dans l’analyse historique des phénomènes sociaux? Pas tout à fait. C’est ici que l’approche de Simmel peut s’avérer utile et qu’une autre forme d’apriorisme se révèle pertinente. Cette fois, plutôt que de s’interroger sur les conditions de possibilité de la connaissance des phénomènes sociaux, on interroge les concepts utilisés dans la formulation de ce qui pose problème dans ces phénomènes sociaux et on en dérive les présupposés. Ce type de connaissances est nécessaire pour comprendre plus en profondeur les phénomènes sociaux. On utilise ainsi différentes formes culturelles pour les interpréter en fonction de critères de plausibilité. Ces derniers critères se fondent, d’une part, sur une compréhension du contexte historico-culturel dans lequel se déroule le phénomène intrigant et, d’autre part, sur une compréhension des incitatifs humains liés à ce contexte.

On a pu ici, à l’aide des travaux de Mises et de Simmel, rétablir avec conviction l’importance de la connaissance *a priori* en sciences sociales et ce, sans tomber dans les pièges du relativisme, de la normativité et de l’arbitraire dont Simiand nous a prévenu à juste titre. Il serait donc pertinent que ceux qui s’intéressent à l’étude des phénomènes sociaux tiennent compte explicitement de la nécessité et de l’utilité de la quête de connaissances *a priori*.

**Bibliographie**

Anadón M., 2006. “La recherche dite ‘qualitative’ : de la dynamique de son évolution aux acquis indéniables et aux questionnements présents.” *Recherches qualitatives* 26 (1) : 5-31.

Amat M., 2018. *Le relationnisme philosophique de Georg Simmel : une idée de la culture*, Paris : Honoré Champion.

Boudon R., 1986. “The Problems of the Philosophy of History.” *Social Science Information* 25 (4) : 861-880.

Boudon R., 1991. “Le ‘modèle de Simmel’ et le relativisme contemporain.” *Revue européenne des sciences sociales* 24 (89) : 115-129.

Charmaz K., 2006. *Constructing Grounded Theory : A Practical Guide Through Qualitative Analysis*, Londres : Sage.

Deroche-Gurcel L., 1999. “Préface.” In G. Simmel, *Sociologie : études sur les formes de la socialisation*, trad. L. Deroche-Gurcel et S. Muller, Paris : Presses Universitaires de France.

Durkheim É., 1991 [1893]. *De la division du travail social*, Paris : Presses Universitaires de France.

Durkheim É. et P. Fauconnet., 1903. “Sociologie et sciences sociales.” *Revue philosophique de la France et de l’Étranger* 55 :465-497.

Freund J., 1981. “Introduction.” In G. Simmel, *Sociologie et épistémologie*, trad. L. Gasparini, Paris : Presses Universitaires de France.

Frisby D., 2004 [1984]. *Georg Simmel*,Londres: Routledge.

Glaser B. G., 2002. “Constructivist Grounded Theory?” *Forum : Qualitative Social Researcb* 3 (3).

Grondin J., 1989. *Kant et le problème de la philosophie : L’*a priori, Paris : Vrin.

Guba E. G. et Y. S. Lincoln., 1994. “Competing Paradigms in Qualitative Research.” In N. Denzin et Y. Lincoln (eds), *Handbook of Qualitative Research*, Thousand Oaks : Sage.

Gülich C., 1990. “Célestin Bouglé et Georg Simmel. Une correspondance franco-allemande en sociologie.” *Mil neuf cent* 8 : 59-72.

Halbwachs M., 1913. *La théorie de l’homme moyen : essai sur Quetelet et la statistique morale*, Paris : Félix Alcan.

Halbwachs M., 1923. “L’expérimentation statistique et les probabilités.” *Revue philosophique de la France et de l’Étranger* 96: 340-371.

Hayek F., 1986. *Scientisme et sciences sociales : essai sur le mauvais usage de la raison*, trad. R. Barre, Paris: Plon.

Hoppe H.-H., 2006 [1993]. *The Economics and Ethics of Private Property*, Auburn : Ludwig von Mises Institute.

Hoppe H.-H., 1995. *Economic Science and the Austrian Method*, Auburn : Ludwig von Mises Institute.

Infantino L., 1998. *Individualism in modern thought: From Adam Smith to Hayek*, Londres: Routledge.

Kant E., 1865 [1783]. *Prolégomènes à toute métaphysique future qui aura le droit de se présenter comme science*, trad. J. Tissot, Paris: Ladrange.

Kant E., 2012 [1781]. *Critique de la raison pure*, trad. A Tremesaygues et B. Pacaud, Paris : Presses Universitaires de France.

Kirzner I. M., 1976. *The Economic Point of View: An Essay in the History of Economic Thought*, Kansas City: Sheed et Ward.

Léger F., 1986. “Georg Simmel et Max Weber.” *Information sur les sciences sociales* 25 (4) : 881-899.

Leroux R., 1998. *Histoire et sociologie en France : de l’histoire-science à la sociologie durkheimienne*, Paris : Presses Universitaires de France.

Levine D. N., 1989. “Simmel as a Resource for Sociological Metatheory.” *Sociological Theory* 7 (2) : 161-174.

Menger C., 1985 [1883]. *Investigations into the Method of the Social Sciences With Special Reference to Economics*, trad. F. J. Nock, New York: New York University Press.

Mises L., 1951 [1922]. *Socialism : An Economic and Sociological Analysis*, trad. J. Kahane, New Haven : Yale University Press.

Mises L., 1962. *The Ultimate Foundation of Economic Science*, Princeton : D. van Nostrand.

Mises L., 1998 [1949]. *Human Action. A Treatise on Economics*, Auburn : Ludwig von Mises Institute.

Mises L., 2003 [1933]. *Epistemological Problems of Economics*, trad. G. Reisman, Auburn : Ludwig von Mises Institute.

Mises L., 2007 [1957]. *Theory and History: An Interpretation of Social and Economic Evolution*, Auburn : Ludwig von Mises Institute.

Mises L., 2013. *Notes and Recollections with The Historical Setting of the Austrian School of Economics*, Indianapolis: Liberty Fund.

Paillé P. et A. Mucchielli., 2016. “L’herméneutique au cœur de l’analyse qualitative.” In idem, *L’analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris : Armand Colin.

Podoksik E., 2016. “Neo-Kantianism and Georg Simmel’s Interpretation of Kant.” *Modern Intellectual History* 13 (3) : 597-622.

Robitaille C., 2019. “Ludwig von Mises, Sociology, and Metatheory.” *Quarterly Journal of Austrian Economics* 22 (2) : 242-270.

Rothbard M. N., 1951. “Praxeology: Reply to Mr. Schuller.” *The American Economic Review* 41(5):943-946.

Rothbard M. N., 1957. “In Defense of ‘Extreme Apriorism.’” *Southern Economic Journal* 23 (3): 314-320.

Schermer H. et D. Jary., 2013. *Form and Dialectic in Georg Simmel’s Sociology: A New Interpretation*, Basingstoke : Palgrave Macmillan.

Simiand F., 1906. “La causalité en histoire.” *Bulletin de la société française de philosophie* 6 (7) : 547-588.

Simiand F., 1912. *La méthode positive en science économique*, Paris : Félix Alcan.

Simiand F., 1932. *Le salaire, l’évolution sociale et la monnaie : Essai de théorie expérimentale du salaire – Introduction et étude globale*, t. I, Paris : Félix Alcan.

Simiand F., 1960 [1903]. “Méthode historique et science sociale.” *Annales* 15 (1) : 83-119.

Simmel G., 1977 [1892]. *The Problems of the Philosophy of History: An Epistemological Essay*, trad. G. Oakes, New-York: Free Press.

Simmel G., 1981. *Sociologie et épistémologie*, trad. L. Gasparini, Paris : Presses Universitaires de France.

Simmel G., 1999 [1908]. *Sociologie. Études sur les formes de la socialisation*, trad. L. Deroche-Gurcel et S. Muller, Paris : Presses Universitaires de France.

Simmel G., 2014 [1900]. *Philosophie de l’argent*, trad. S. Cornille et P. Ivernel, Paris : Presses Universitaires de France.

Steiner P., 2005. *L’école durkheimienne et l’économie : sociologie, religion et connaissance*, Genève : Droz.

Watier P., 2003. *Georg Simmel sociologue*, Belval: Circé.

1. Dans un contexte plus général, Jean Grondin (1989, 12) affirme avec justesse que : « Devant le succès des sciences expérimentales, l’idée d’un savoir *a priori* apparaît aujourd’hui largement suspecte, sinon insensée. Quoique nous puissions, à la limite, concéder un statut *a priori* à certains principes de la logique, et peut-être aussi aux mathématiques, force est de reconnaître que nous avons perdu le sens de l’*a priori*. À quelques exceptions près, la notion d’*a priori* est tombée en désuétude […]. Notre époque est celle du rejet ou de l’oubli de l’*a priori*. » [↑](#footnote-ref-2)
2. On pensera sans doute ici à Thomas Kuhn. Plus récemment, Guba et Lincoln (1994, 108) ont réaffirmé, dans un article fortement cité, le relativisme kuhnien en indiquant qu’il n’existe pas de critères permettant de hiérarchiser les paradigmes utilisés en méthode qualitative. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir Paillé et Mucchielli (2016, 116-119). [↑](#footnote-ref-4)
4. Voir les clarifications de Glaser (2002) ainsi que Charmaz (2006, 3, 110) [↑](#footnote-ref-5)
5. Dans son bilan des apports fondamentaux de la recherche qualitative, Anadόn (2006, 23) y va d’une affirmation révélatrice à cet égard : « [La recherche qualitative] est souple dans la construction progressive de l’objet d’étude et elle s’ajuste aux caractéristiques et à la complexité des phénomènes humains et sociaux. Elle s’intéresse à la complexité et met en valeur la subjectivité des chercheurs et des sujets, elle combine plusieurs techniques de collecte et d’analyse des données, elle est ouverte au monde de l’expérience, de la culture et du vécu, elle valorise l’exploration inductive et elle élabore une connaissance holistique de la réalité. » Autrement dit, le seul point d’ancrage de ces méthodes qualitatives sont *les données*. Tout le reste est accepté et acceptable. C’est bel et bien la quête d’un savoir *a posteriori*, quoiqu’influencée par la perspective adoptée (mais n’importe laquelle serait valable), qui est au cœur de ce type de recherches. [↑](#footnote-ref-6)
6. Ce projet, comme le suggère Steiner (2005, 251) consiste à subordonner l’histoire, l’économie politique et les autres sciences sociales à la sociologie holiste et positiviste. [↑](#footnote-ref-7)
7. À ce sujet, Simiand (1960, 95) indique : « L'établissement d'un lien causal se fait, non entre un agent et un acte, non entre un pouvoir et un résultat, mais entre deux phénomènes exactement de même ordre ; il implique une relation stable, une régularité, une loi. » [↑](#footnote-ref-8)
8. Il s’agit d’une critique étrange de la part de Simiand. Comment peut-on anthropomorphiser les hommes? N’est-ce pas le propre de l’homme que d’avoir une morphologie humaine? [↑](#footnote-ref-9)
9. De plus, la distinction de Simiand entre la théorie de la chaleur et l’efficacité des instruments de chauffage passe complètement à côté de ses aspirations à en finir avec le finalisme en sciences sociales. S’il est vrai que la question d’un « bon » instrument de chauffage n'est pas du ressort de la théorie de la chaleur proprement dite, n’est-ce pas cependant l’un des objectifs des sciences sociales que de chercher à comprendre pourquoi on a développé une théorie de la chaleur ou comment nous en sommes venus à l’appliquer pour obtenir tel ou tel instrument de chauffage plutôt que d’autres? Or, il est évident que les fins des acteurs ont un rôle à jouer dans la réponse à ces questions. [↑](#footnote-ref-10)
10. Voir Leroux (1998, 199). [↑](#footnote-ref-11)
11. Sur ce type d’abstraction, construite en opposition au type d’abstraction entrepris par Georg Simmel, voir Durkheim et Fauconnet (1903, 479-482). [↑](#footnote-ref-12)
12. L’objectif des écrits épistémologiques et méthodologiques de Mises (2013, 141) était de renforcir les considérations présentées par le fondateur de l’école autrichienne Carl Menger (1985) en tentant d’élargir leur portée. C’est en effet en prenant pour point de départ la distinction entre théorie et histoire présentée par Menger lors de la *Methodenstreit* l’opposant à Gustav Schmoller et à l’historicisme allemand que Mises établira son analyse. Ce dernier s’en servira non seulement pour s’opposer à l’historicisme mais également pour s’opposer au positivisme. On peut noter que l’étudiant autrichien de Mises, Friedrich Hayek (1986), s’est également soucié de questions méthodologiques et épistémologiques. [↑](#footnote-ref-13)
13. Cette critique n’est cependant pas absolue. Mises (1951, 305) réfère positivement à Durkheim sur l’absence d’individualité chez les membres des sociétés primitives. [↑](#footnote-ref-14)
14. Traduit par l’auteur de cet article. [↑](#footnote-ref-15)
15. L’étudiant de Mises, Israel Kirzner (1976, 180-181), reprendra cette idée que la science économique doit se fonder sur la raison pure. Un autre étudiant (informel) de Mises, Murray Rothbard (1957), bien qu’utilisant un langage aristotélicien plutôt que kantien, reprendra également dans ses travaux l’idée que les sciences sociales ne peuvent se passer d’un apriorisme qualifié d’« extrême ». [↑](#footnote-ref-16)
16. Voir Hoppe (1995, 44-45). Ce n’est donc pas la théorie qui est vérifiée par les faits, mais l’interprétation des faits qui est vérifiée par la théorie. Kant (2012, 161) écrivait en effet que : « La *possibilité de l’expérience* est […] ce qui donne une réalité objective à toutes nos connaissances *a priori*. Or, l’expérience repose sur l’unité synthétique des phénomènes, c’est-à-dire sur une synthèse par concepts de l’objet des phénomènes en général, et sans cette synthèse elle n’aurait jamais le caractère d’une connaissance, mais au contraire celui d’une rapsodie de perceptions […] Il y a donc à la base de l’expérience des principes de sa forme *a priori*, je veux dire des règles générales de l’unité de la synthèse des phénomènes […] ». [↑](#footnote-ref-17)
17. Sur la nécessité de concevoir l’épistémologie comme contrainte par la praxéologie, voir Hoppe (1995, 69-70). [↑](#footnote-ref-18)
18. En ce qui concerne les liens entre l’école autrichienne et Simmel, Infantino (1998, 118) indique une influence de Menger sur les travaux de Simmel. Il note en effet plusieurs similitudes entre leurs pensées respectives, notamment s’agissant de leur conception de la valeur (Ibid., 110-113) et de leurs arguments méthodologiques respectifs contre l’historicisme (Ibid., 108-110). [↑](#footnote-ref-19)
19. Dans cette section, le sens donné à la « sociologie formelle » s’éloigne du sens spécifique que Simmel donne à l’étude des formes de l’action réciproque présentée surtout dans sa *Sociologie*. On retiendra davantage la conception générale de l’apriorisme qu’il présente dans ses *Problèmes de la philosophie de l’histoire*. [↑](#footnote-ref-20)
20. Les finalités des acteurs chez Simmel ne sont donc pas complètement évacuées; elles sont en quelque sorte typologisées. Voir à ce sujet Simmel (1977, 56-57). [↑](#footnote-ref-21)
21. Au sujet de ce procédé chez Simmel, voir Watier (2003, 25-28). [↑](#footnote-ref-22)
22. À cet égard, Watier (2003, 46) présente de manière éclairante un exemple étudié par Simmel: « Une société secrète peut avoir comme contenu de socialisation des motifs louables aussi bien que des motifs criminels […] mais dès que les orientations réciproques entre les membres seront modelées par la forme du secret il va en découler une similitude formelle qui porte sur des orientations réciproques partagées par les membres de telles associations. » [↑](#footnote-ref-23)
23. Dans cette perspective, Amat (2018, p. 106) souligne: « En tant que ‘réalité’ émergente, la forme de la socialisation est néanmoins un phénomène historique qui ne préexiste pas à la réalité qu’elle structure, même logiquement. Si Simmel use abondamment, à partir de 1892, du terme d’*a priori*, il n’emploie d’ailleurs jamais le terme ‘transcendantal’ pour caractériser ses concepts ou sa méthode. » [↑](#footnote-ref-24)
24. Il faut dire que Simmel lui-même utilise le terme « relativisme » pour caractériser certains éléments de ses propres travaux. Or, il l’utilise en un sens tout autre que celui qu’on lui confère aujourd’hui. Car si les formes sociales sont bien *relatives* aux éléments du problèmes à l’étude et à sa formulation, elles ne sont pas toutes égales dans la provision de connaissances en ce qui a trait au dit problème. Son « relativisme », si on veut, n’aboutit donc pas à un quelconque scepticisme (Simmel 1977, 201-202; Freund 1981, 76; Deroche-Gurcel 1999, 5-6, 17n.1) ou à un quelconque égalitarisme méthodologique. [↑](#footnote-ref-25)
25. Une telle chose est nécessaire, car, chez Simmel, l’histoire ne peut être comprise que lorsqu’un sujet (l’historien) empathise avec un ou plusieurs autres sujets à partir de diverses sources afin de *comprendre* le phénomène intrigant (Amat 2018, 227). Le point de vue adopté dépendra des objectifs de l’analyse (comme on l’a mentionné ci-haut). Ainsi, l’objectif de la reconstruction historique n’est pas de comprendre *exactement* l’ensemble des caractères psychologiques et événements réels ayant mené à un phénomène (chose qui serait impossible). La compréhension passe par le choix de cadres *a priori* qui nous permettent de résoudre l’intrigue sociale suscitée par le phénomène, d’où le caractère « plausible » de la reconstruction présentée. En bref, à l’aide de ces formes, on trouve dans le matériel historique particulier des éléments typiques permettant la compréhension. Voir à ce sujet Amat (2018, 254-255). [↑](#footnote-ref-26)
26. L’idée étant que la compréhension que les formes nous apportent est à la fois plus générale que les motivations, croyances et idées spécifiques retrouvées chez les acteurs historiques et plus spécifique que les catégories universelles ainsi que les lois de l’action. Au sujet de la compréhension historique chez Simmel, voir Amat (2018, 220). [↑](#footnote-ref-27)
27. Afin d’éviter toute mésentente, il est vrai que Simmel (2014, 90) lui-même affirmait que la vérité était « un concept relationnel ». Mais on doit tenir compte de l’influence de Kant sur la pensée du sociologue allemand pour bien comprendre ce qu’il entend par là. En un sens bien précis, une telle proposition est bien vraie : la vérité dépend de la relation entre l’homme et ce qu’il étudie. On ne saurait parler de la vérité d’une perspective divine par exemple (car celle-ci nous est inaccessible; on ne peut connaître les noumènes). Or, ce sont ici des considérations métaphysiques qui débordent de l’objet d’une étude épistémologique. Il suffira ici de comprendre que, d’une perspective *humaine* (de la perspective *d’acteurs*), il existe un point d’arrêt, un critère ultime de vérité. Car pour même *adopter* une quelconque perspective spécifique, on agit et donc tout ce qui est nécessairement lié à la nature de l’action conditionne notre adoption de cette perspective spécifique. En mettant de côté la question de la vérité nouménale, qui nous est de toute façon inaccessible, on arrive à poser rigoureusement des critères ultimes de la vérité phénoménale, c’est-à-dire des conditions de possibilité de la formation de connaissances des phénomènes sociaux. L’interprétation de Simmel avancée ici est supportée par l’influence notable que Kant a eu sur son développement intellectuel (Podoksik 2016, 603-610) et sur les diverses affirmations de Simmel sur cette question (p. ex., Simmel 1981, 87-89, 205; 2014, 87ff.) [↑](#footnote-ref-28)
28. « [V]oici les éléments de tout être et de tout fait social, inséparables dans la réalité : d’une part un intérêt, un but, ou un motif, d’autre part une forme, un mode de l’action réciproque entre les individus, par lequel ou sous la forme duquel ce contenu accède à la réalité sociale. » (Simmel 1999, 44). [↑](#footnote-ref-29)
29. Voir aussi Simmel (1999, 41). [↑](#footnote-ref-30)
30. Il suffira de noter que la typologie de la rationalité des acteurs exposée par Boudon respecte dans une large mesure la prescription de Simmel quant à la constitution scientifique des formes sociales, chose qui ne peut se faire qu’en « rapprochant les associations destinées aux buts les plus différents et en dégageant ce qu’elles ont de commun. » (Simmel 1981, 172). En observant, en suivant Boudon, que certaines fins sont adoptées instrumentalement, alors que d’autres le sont cognitivement et axiologiquement, on peut faire sens des actions historiques particulières commises en vue de ces fins et reconstruire les phénomènes sociaux de manière compréhensible. [↑](#footnote-ref-31)